

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 84	15 mars 2017	21 mars 2017
Quorum 72		
Votants 82		
Suffrages exprimés : 82		

Séance du 29 mars 2017

N°170329-31

L’an deux mil dix-sept, le 29 mars à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Rémy BELLANGER, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, BOULARD Didier, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Hubert BUQUET, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Dominique CHAUVEL, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Jean-Marc COPPENS, Enrick DE BRABANDERE, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, ETIENNE Philippe, Thierry FABAREZ, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain, LETARD, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Aurore RAUCH, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Michel SERY, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par son suppléant :

M. Bertrand CARPENTIER est représenté par Mme Christine DIOLOGENT
M. Philippe DUFOR est représenté par M. Bernard LEVASSEUR
M. Patrice FAUCON est représenté par M. Jean-Paul BEUVIN
M. Paul MENARD est représenté par M. Bruno NAZE

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Dominique BELTRAME a donné pouvoir à M. Gérard FOUCHÉ
Mme Chantal BERTEAU a donné pouvoir à M. André-Pierre BOURDON
Mme Odile COUROYER a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET
Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux) a donné pouvoir à M. Joël SALLE
Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE
M. Jacques LEFRANCOIS a donné pouvoir à M. Maurice BEAUFILS
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET
M. Olivier TASSEL a donné pouvoir à M. Gérard COLIN
Mme Marie-Pierre VASLIN a donné pouvoir à M. François-Pierre LECLUSE

Absents :

Mme Justine MORTELECQUE et M. Stéphane DEGREMONT

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre-Luc BILLIEZ a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

FINANCES – Délégation Eau – Mise à jour des AP/CP

N°31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral n°76-2016-11-25-004 du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

L'instruction budgétaire et comptable M49 relative aux services publics d'eau et assainissement autorise la programmation pluriannuelle des opérations d'investissement.

La présente délibération met à jour les 3 AP/CP du budget Délégation Eau.

Les crédits de paiement 2017 sont inscrits au budget primitif 2017 du budget Délégation Eau.

La commission des finances en date du 7 mars 2017 a émis un avis favorable.

Le bureau élargi en sa séance du 16 mars 2017 a émis un avis favorable.

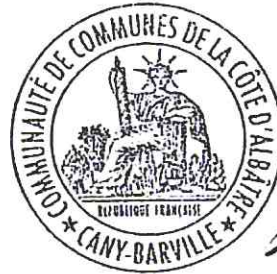
**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte la mise jour de chaque AP/CP faisant l'objet d'une modification dans le tableau annexe.**
- **autorise, pour chaque AP/CP en cours, le report automatique des crédits de paiement non utilisés sur l'exercice suivant sans que le montant global de l'AP/CP ne puisse être modifié.**

DELEGATION EAU

MODE Modification /Clôture	N°AFCP	Libellé de l'AFCP	Date de création de l'AFCP	N°opération	MONTANT DE L'AP				MONTANT DES CP					OBSERVATIONS		
					DEPENSES		RECETTES PREVISIONNELLES		MONTANT LIQUIDE AU 31 ^{er} JANVIER 2017	CP 2017 VOTE BP 2017	CP 2018 PREVISIONNEL	CP 2019 PREVISIONNEL	CP EXERCICES SUIVANTS			
MONTANT AU 31 ^{er} JANVIER 2017	MODIFICATION DE L'EXERCICE	MONTANT APRES MODIFICATION	SAUVENTOIS	EXPENSES	AUTREMANAGEMENT ET/OU											
MODIFICATION	EA12013001	MARCHE A BONS DE COMMANDE TRAVAUX SUR RESEAU D'EAU POTABLE	13/07/2013	1301	1.430.000,00 €	-65.224,10 €	203.775,90 €	0,00 €	0,00 €	203.775,90 €	593.775,90 €	210.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Modification à la baisse du montant global de l'AP/CP car le marché à bons a commandés SOGEAH se termine début juillet 2017.
MODIFICATION	EA12013011	MISE AUX NORMES BRANCHEMENTS EAU POTABLE	30/03/2011	1208	637.525,60 €	-175.497,21 €	462.028,39 €	0,00 €	0,00 €	462.028,39 €	654.628,39 €	7.200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Modification à la baisse du montant global de l'AP/CP : le montant du CP post été diminué car il ne reste que quelques heures à mandater.
MODIFICATION	EA12016001	RENOUVELLEMENT CONDUITE EAU VEAUVILLE ET SAINT YMAST DIEPPEDALE	05/04/2016	0201061	900.000,00 €	297.678,00 €	1.197.678,00 €	0,00 €	0,00 €	1.197.678,00 €	37.678,00 €	170.000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Augmentation du montant global de l'AP/CP du fait de l'intégration d'un lots à ne supplémentaire de consultations à mener et de la présence de pollens dans les canalisations.
TOTAL						-511.042,31 €						1.217.200,00 €				

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 31... - Séance du 29/03/2017 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 4/04/2017

Date de publication : 4/04/2017 Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-247600380-20170329-170329-31-DE
Date de télétransmission : 04/04/2017
Date de réception préfecture : 04/04/2017